



700, Avenue Kasa-Vubu, Quartier Matonge 1,
Commune de Kalamu, Kinshasa / RDC
Tél. : +243 85 30 56 802 / +243 999090 722
Email : scoutfesco.comitenational@gmail.com

*Arrêté Ministériel n° 009/CAB/MIN/J&DH/2012 du 12 Janvier 2012 accordant la personnalité juridique à l'Asbl
« Fédération des Scouts de la République Démocratique du Congo », en sigle « FESCO »*

Fédération des Scouts de la RD Congo - Membre de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout
BANQUES BCDC n° 00101-1040364-25/USD. TMB n° 1201-5049928-00-30/CDF. TMB n° 1201-5049928-01-31/USD



Rapport final de la 2^{ème} Conférence Nationale Annuelle de la Fédération des Scouts de la République Démocratique du Congo « FESCO asbl »

Kinshasa, Janvier 2026

I. DE L'INTRODUCTION

La 2^{ème} Conférence Nationale Annuelle de la Fédération des Scouts de la République Démocratique du Congo s'est tenue avec succès, autour du thème : « **Tous ensemble pour une FESCO maîtresse de l'éducation de la Jeunesse en R.D.Congo** », le samedi 17 janvier 2026, dans le cadre admirable de l'auberge Resto-bar situé dans le Quartier MASANGA MBILA de la Commune de la N'SELE à Kinshasa.

II. DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

2.1. DU BUREAU DE LA CONFERENCE

Le bureau de la Conférence était présidé par l'honorable MBUTA KABUYA Issa, Secrétaire du Comité National qui était assisté par l'honorable NSIMBA MATONDO, Membre du Comité National.



2.2. DE LA SEANCE INTRODUCTIVE

La séance introductive de ces assises avait connu des moments forts ci-après :

- a) Hymne National.
- b) Une prière d'ouverture et une exhortation faites par l'honorable NSIMBA MATONDO, membre du Comité National de la Fédération des Scouts de la République Démocratique du Congo.
- c) Mot d'ouverture des assises par l'honorable MBUTA KABUYA Issa, qui dans son exposé assez bref, avait invité les conférenciers au respect des règles de procédure, ainsi qu'à l'endurance et à la manifestation de l'Esprit Scout en vue d'utiliser au mieux le temps et les ressources.

d) Contrôle du quorum.

Après avoir constaté la présence de huit Associations Provinciales Scoutes, à savoir : l'Association des Scouts du Bandundu, l'Association des Scouts de l'Equateur, l'Association des Scouts de Kinshasa, l'Association des Scouts du Haut – Katanga, l'Association des Scouts du Kongo Central, l'Association des Scouts de la Province Orientale, l'Association des Scouts du Maniema et l'Association des Scouts de l'Ituri sur les quinze qui composent la Fédération des Scouts de la République Démocratique du Congo, le quorum était atteint et on était en droit de siéger valablement.

e) Lecture des règles de procédure par Maître LUTALAMO MAVANGA Chicco, Commissaire International de la Fédération des Scouts de la République Démocratique du Congo.

f) Lecture du rapport annuel par le Chef KIMPONTO KALABO Justin, Commissaire Général de la Fédération des Scouts de la République Démocratique du Congo.

g) Constitution des commissions de travail.

Quatre commissions de travail ont été constituées de la manière ci-après :

G.1. Commission Juridique et à l'Abri de la Maltraitance

- Mr. Gabriel KYUNGU (Président)
- Mr. BAFUNDI FABELA Ellis (Secrétaire)
- Mr. Etienne MASUDI (Membre)
- Mr. Coq BADIBANG CIPWAMOI (Membre)
- Mr. TAKAIBONE Pascal (Membre)
- Mr. MAYUKU KIMBA Kaleb (Membre)
- Mr. TANKWEY Soleil Martin (Membre)
- Mr. LUTALAMO MAVANGA Chicco (Membre)
- Mr. Christian SONDI MAFULU (Membre)



G.2. Commission Administrative et Financière

- Mr. ITSHARI BELUBA (Président)
- Mr. KAPALU KABAMBA Clarck (Secrétaire)
- Mr. BINGILA MPOYO (Membre)
- Mr. BALANDA MBANGU (Membre)
- Mr. ANAZORE BAHATI Christian (Membre)
- Mme NLANDU NSENGA Arlette (Membre)
- Mr. SHUNGU Christian, SEN/FESCO



G.3. Commission Adultes dans le Scoutisme

- Mr. Dieu-merci LUNSADISA MULONGO (Président)
- Mr. Emmanuel BONDO (Secrétaire)
- Mr. Déogratias KITOKO
- Mr. Félix MBUMBA (Membre)
- Mr. Merveille KETIKPA
- Mr. DELMA MBO Sylvain



G.4. Commission Programme des Jeunes

- Mr. Gaston KANDOLO (Président)
- Mr. KAMBALE KIMUHA Daniel (Vice-Président)
- Mr. KANIKI YUNA Sagesse (Rapporteur)

- Mr. Olivier MBU-TSHIMBUNGU (Membre)
- Mr. KAVENAFULUKO MASAMBA (Membre)
- Mr. MUSEKA KAYUMBA Gautier (Membre)
- Mr. WENGA KIKELA Pascal (Membre)
- Mr. NGOMO LONDEKE André (Membre)
- Mr. MUHINDO LUNYE-LUNYE (Membre)
- Mr. TUETITOMA NZAMPA Riche (Membre)



2.2. DES TRAVAUX EN COMMISSION

Les matières relatives à l'analyse du fond et de la forme du rapport annuel présenté par le Commissaire Général, à l'examen du cahier des charges de l'Association des Scouts du Haut - KATANGA, à l'examen des correspondances adressées au Comité National par deux Chefs Scouts sanctionnés par la 9^{ème} Conférence Nationale Ordinaire tenue à Matadi en décembre 2024 et à l'examen de quelques résolutions des conférences nationales antérieures ont été dispatchées aux commissions pour étude approfondie en ateliers et proposition des résolutions y relatives.

2.3. DE LA RESTITUTION DES TRAVAUX DES ATELIERS

Toutes les commissions thématiques sont passées, une après une autre, en plénière de la conférence pour faire la restitution de leurs travaux. A la présentation du rapport de chaque commission, les réflexions s'avéraient profondes et impartiales pendant le débat auquel tous les conférenciers se sont engagés avec discipline pour la délibération.

III. DES RESOLUTIONS

Toutes les décisions correspondantes aux débats et délibérations relatives aux rapports des travaux des ateliers, ont été coulées sous forme des résolutions suivantes :

Résolution n° 001/2026 Portant quitus

La Conférence,

APPROUVE le rapport annuel de l'exercice 2024-2025 lui présenté par le Chef KIMPONTO KALABO Justin, Commissaire Général, le dit satisfaisant et lui donne quitus.

Résolution n° 002/2026 Portant Résolution 007/2021 de la 8^{ème} Conférence Nationale Ordinaire tenue à Goma du 20 au 23 Septembre 2021

La Conférence,

- **ENJOINT** à l'Equipe Nationale de vulgariser la résolution 007/2021 de la 8^{ème} Conférence Nationale Ordinaire tenue à Goma du 20 au 23 Septembre 2021 pour que, désormais, les rapports annuels des Groupes Scouts soient transmis aux Districts au plus tard le 30 septembre, des Districts aux Associations au plus tard le 30 octobre et des Associations à l'Equipe Nationale au plus tard le 30 novembre de chaque année ;
- **DECIDE** que chaque entité qui ne déposera plus son rapport dans le délai à sa hiérarchie, participera sans voix délibérative aux Assemblées et Conférences.

Résolution n° 003/2026 Portant Manuel des Procédures Administratives et Financières

La Conférence,

ENJOINT à l'Equipe Nationale de parachever l'élaboration du manuel des procédures Administratives et financières, et de le faire adopter à la 10^{ème} Conférence Nationale Ordinaire qui se tiendra en 2027 au Lualaba.

Résolution n° 004/2026 Portant Collaboration entre organes avant de contacter les Autorités de l'Etat et d'autres Partenaires à tous les niveaux

La Conférence,

- **RECOMMANDE** la franche collaboration entre tous les organes de la Fédération des Scouts de la République Démocratique du Congo

avant de traiter avec les Autorités de l'Etat et d'autres partenaires à tous les niveaux ;

- **INTERDIT** aux organes supérieurs de saisir les Autorités ou Partenaires correspondant aux organes inférieurs sans passer par eux et vice-versa.
- **Constate** après avoir entendu, tour à tour, le Commissaire Général et le Commissaire Provincial de l'Association des Scouts du Haut – Katanga que les fonds perçus au Gouvernorat du Haut – Katanga, ont été affectés à une ligne budgétaire régulière, par conséquent l'Equipe Provinciale du Haut – Katanga n'a plus de raison de réclamer la restitution de ce fonds.

Résolution n° 005/2026 Portant Formation des Adultes

La Conférence,

- **RECOMMANDE** la stricte rigueur dans le respect des cycles de formation des adultes au sein de la Fédération des Scouts de la République Démocratique du Congo ;
- **EXIGE** que l'autorisation préalable des Chefs des instances inférieures soit une des conditions pour participer aux stages de formation organisés par les instances supérieures mais dans le strict respect de la politique Nationale ADS ;
- **INTERDIT** à tous les niveaux la pratique de toute innovation non certifiée et officialisée surtout en ce qui concerne la sanction des stages ;
- **RECOMMANDE** à l'Equipe Nationale d'en finir avec la mise à jour du Palmarès ;
- **RECOMMANDE** à l'Equipe Nationale d'officialiser l'induction et d'y mettre le contenu.

Résolution n° 006/2026 Portant Levée de la suspension de Monsieur Jean Michel LITONGA

La Conférence,

Prenant en compte la résolution 005 de la 9^{ème} Conférence Nationale Ordinaire qui avait interdit à Monsieur Jean Michel LITONGA d'organiser, de participer, d'être invité et d'occuper des responsabilités scoutées à tous les niveaux au sein de la Fédération des Scouts de la République Démocratique du Congo ;

Notant que Monsieur Jean Michel LITONGA a exécuté cette suspension dont la durée n'était pas déterminée ;

Décide de la levée de la suspension et réhabilite Monsieur Jean Michel LITONGA, cependant ne l'autorise pas d'assumer des responsabilités qui exigent des contacts avec les jeunes.

Résolution n° 007/2026 Portant Maintien de l'Exclusion de Monsieur BANTILABO BAMWENI

La Conférence,

Recevant et analysant la lettre de recours et de demande de mesure de grâce de Monsieur BANTILABO BAMWENI ;

Décide après débat et délibération du maintien de l'exclusion infligée à Monsieur BANTILABO BAMWENI par la résolution 006 de la 9^{ème} Conférence Nationale Ordinaire de la Fédération des Scouts de la République Démocratique du Congo.

Résolution n° 008/2026 Portant la 9^{ème} Conférence Provinciale de l'Association des Scouts du Kasai-Occidental

La Conférence,

Constatant les irrégularités majeures qui ont entouré la convocation et l'organisation de la 9^{ème} Conférence Provinciale de l'Association des Scouts du Kasai-Occidental ;

Annule la 9^{ème} Conférence Provinciale de l'Association des Scouts du Kasai-Occidental ;

Recommande à l'Equipe Nationale de convoquer cette conférence régulièrement et de la tenir pendant les vacances de pâques de l'année 2026 en présence des délégués des organes centraux nationaux.

Résolution n°009 /2026 Portant Supports Pédagogiques

La Conférence,

Recommande à l'Equipe Nationale de produire les supports pédagogiques relatifs au programme des jeunes et les faire adopter en ligne avant de la fin de l'année scoute 2025 – 2026.

Résolution n°010 /2026 Portant 2^{ème} Jamboree National

La Conférence,

Constatant qu'après avoir avorté en 2023, le 2^{ème} Jamboree Scout National ne peut pas non plus être organisé en cette année 2026 par l'Association des Scouts du Sud – Kivu, à cause de l'insécurité qui prévaut à l'Est de notre pays.

Décide que le 2^{ème} Jamboree Scout National soit organisé par l'Association des Scouts de la Province Orientale en 2029.

Résolution n°011 /2026 Portant Courtoisie

La Conférence,

- **REMERCE** le Comité National pour avoir rendu disponible le cadre magnifique qui a abrité ces assises.
- **REMERCE** l'Exécutif National pour d'énormes sacrifices consentis en organisant ces assises.
- **REMERCE** les délégués des Associations Provinciales Scoutes pour avoir fait le déplacement de Kinshasa et surtout pour leur assiduité et lucidité au cours des travaux.
- **REMERCE** les membres du service d'appoint pour la qualité de la prestation.

IV. DU RAPPORT FINANCIER

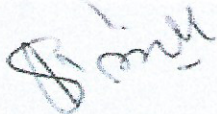
ENTREES DES FONDS		
N°	LIBELLE	MONTANTS EN USD
1	Caisse de la FESCO (Equipe Nationale)	1.000,00
TOTAL		, 1.000,00
SORTIES DES FONDS		
N°	LIBELLE	MONTANTS EN USD
	Restauration	505,00
	Contribution au transport retour du Président des Jeunes Conseillers	200,00
	Motivation et Transport du Service Traiteur	85,00
	Nettoyage des chambres	50,00
	Collation des services de l'Etat	40,00
	Connexion Internet	30,00
	Achat cartouche pour imprimante	20,00
	Achat carburant Groupe Véhicule	15,00

Achat Eaux	15,00
Diverses courses	20,00
Achat 2 allonges	15,00
TOTAL	995,00
Solde	5,00

Ainsi fait et adopté à la 2^{ème} conférence nationale annuelle de la Fédération des Scouts de la République Démocratique du Congo tenue à Kinshasa du 17 janvier 2026, à laquelle ont siégé les Associations Provinciales Scoutes de : Bandundu, Haut Katanga, Ville-province de Kinshasa, Kongo Central, Maniema, Province Orientale, Equateur et Ituri.

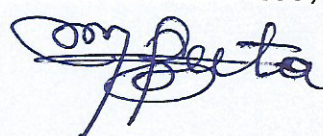
Pour le Bureau de la Conférence

NSIMBA MATONDO,



Secrétaire

MBUTA KABUYA Issa,



Président